

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

n°25/031

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq
Vendredi 5 Décembre le Mardi 16 Décembre à 18 Heures
la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie
au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence d'Alain CAYET

Nombre de conseillers **Etaient présents** : M. Alain CAYET – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – Mme Sophie LOPEZ – Mme Yveline LOURDEL – Mme Micheline LAURENT – M. Olivier QUIGNON – Mme Françoise DUHEN – Mme Marie-Thérèse SEINE – Mme Sophie CAYET – M. Claude RICHARD – M. Anthony FIERET
Exercice : 17
Présents : 11
Votants : 12

Excusés :
Mme Marie-Antoinette DESHORTIES qui donne procuration à Mme RATAJCZAK
Mme Chantal DECOCQ
M. Jean-Claude NOEL
Mme Annie CHOQUET
M. Robert HOUILIER
Mme Jessica FOURNIER

Objet : Adhésion à la convention de participation santé proposée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Nicolas Lez Arras

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais du 10 juillet 2025 relative au choix de l'attributaire de la convention de participation Santé à effet du 01^{er} janvier 2026 à savoir la Mutuelle Nationale Territoriale par le Centre de Gestion ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial de l'établissement en date du 28/11/2025,

Considérant que le CCAS de Saint Nicolas Lez Arras souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

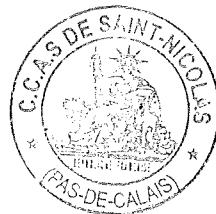
Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à :

- adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 6 ans, et prendre acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci ;
- participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé (15 euros minimum par agent et par mois pour les agents adhérents à la convention de participation présentée) ;
- fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :
- Montant en euros : 15 € brut
- signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de participation ci jointe.
- prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants

Après délibération le Conseil d'administration à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Président,

Certifié Exécutoire,
Transmis en Préfecture
Saint Nicolas-lez-Arras,
Le 16 Décembre 2025
Le Président du C.C.A.S



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier", is written over the circular stamp.